MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
……
DIRECTION GENERALE
DE L'ECONOMIE
……

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès
……

TERMES DE REFERENCE

RELATIFS A L'ETUDE D'IMPACT DE LA REDUCTION DES DEPENSES DE SUBVENTIONS DES PRODUITS PETROLIERSSURL'ECONOMIE

Décembre 2022

I. Contexte et justification

Les conséquences de la crise russo-ukrainienne ne cessent d'accabler aussi bien les pays européens qu'africains.Les difficultés d'approvisionnement et la hausse des cours des matières premières agricoles et énergétiques, provoquées par cette crise,affectent le niveau de vie des populations à travers l'inflation qui en résulte. Les pays africains et particulièrement la République du Congo ne sont pas épargnés à cause de leur forte dépense vis-à-vis des produits alimentaires importés (céréales et huiles notamment) et de l'ajustement des prix intérieurs des produits pétroliers face à la hausse des cours du baril du pétrole.

En effet, depuis quasiment un an, les prix élevés de l'énergie ont entraîné une augmentationdes prix des différentes sources d'énergie avec un effet d'entraînement sur les prix des autres produits se traduisant par l'augmentation du coût de la vie. Selon le Fonds monétaire international (FMI)[1], l'évolution des prix mondiaux de l'énergie montre une augmentation plus importante que celle des autres produits, en particulier les produits agricoles. Pour le continent africain, la facture des importations augmenterait de plus de 15 milliards de dollars US si le prix moyen du baril de pétrole se maintient à 100 dollars US ou plus en 2022.Les prix des céréales et autres matières premières agricoles, ainsi que de l'énergie et des autres produits pétroliers raffinés, impactent déjàla facture des importations.

Pourlimiter l'incidence sur les populations, notamment les plus vulnérables, des chocs internationaux sur les prix des produits pétroliers comme le pétrole lampant, l'essence, le gas-oilet le gaz domestique, les pays de la CEMAC appliquent la politique de subvention des

[1]FMI (2022), « Perspectives de l'économie mondiale : Un horizon sombre et plus incertain », juillet.

prixdes produits pétroliers. La dernière révision des prix des produits pétroliers datant de 2018[2], les subventions consenties pour non-indexation des prix à la consommation en fonction des cours des produits pétroliers importés peuvent être importantes.

En République du Congo, les dépenses de subventions allouées aux seuls produits pétroliers ont connu une tendance globalement haussière, passant de 113 milliards de FCFA en 2015 à 250,6 milliards de FCFA en 2022.L'ampleur de ces subventions limite l'impact des efforts que la République du Congo doit consacrer au rétablissement des équilibresbudgétaires dans le contexte de l'ajustement interne préconisé par le sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC de décembre 2016, tenu à Yaoundé,et préconisé dans le programme soutenu par l'accord de facilité élargie de crédit du FMI.

Au fil du temps, cette subvention des prix à la pompe, pratiquée depuis fort longtemps, constitue un manque à gagner pour les économies. Ainsi, dansla sous-région, le Gabon,suivant les recommandations du FMI et de la Banque mondiale, a commencé progressivement, depuis janvier 2015, à la réduireen indexant aux cours mondiaux du pétrole brut, les prix des produits pétroliers sur le marché local (à la pompe).Certes, le Congo avait connu,une augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe, mais elle était d'un niveau modeste.Dans un contexte incertain de forte volatilité des prix de l'énergie, il est à craindre que, si aucune mesure de limitation ou de réduction des montants de subventions des produits pétroliers n'est prise, les montants des subventions prévues dans la loi de finances rectificative 2022 et à terme pourraient dépasser le niveau prévu.

Fort de ce constat, et dans le cadre des engagements à court terme pris par le Gouvernement de la République du Congo au titre de l'accord pour la Facilité Élargie de Crédit (FEC) avec le FMI, aucune nouvelle subvention ne devrait plus être accordée aux produits pétroliers. Étant donné que la suppression de ces subventions entraînerait inéluctablement des conséquences à la fois sur les ménages, notamment les plus vulnérables, les entreprises et l'économie globale, le défi est donc d'en atténuer l'impact et de définir des mesures compensatrices. Il est donc indispensable d'évaluer l'impact de la réduction des subventions des produits pétroliers sur les finances publiques, les entreprises et le bien-être des populations, particulièrement les plus vulnérables. Cette évaluation devrait spécifiquement fournir des réponses aux questions suivantes **:**

- quel pourrait être l'impact de la suppression des subventions pétrolières sur les ménages, les entreprises et l'économie globale ?
- quelles mesures pourrait-on envisager pour atténuer les aspects négatifs de cet impact ?

La République du Congo dispose à la fois d'une classification des produits pétroliers et d'une méthodologie de détermination des prix des produits pétroliers[3] sur la base desquels la structure et les prix de ces produits sont établis. L'évaluation de l'impact des subventions pétrolières nécessitera un examen fin des différentes composantes des prix des produits pétroliers et l'ampleur des subventions ressortant sur chacun des éléments des prix. Ainsi sera-t-il possible d'identifier les différents acteurs du secteur, qui pourraient être affectés par

[2] Arrêté n° 9195 du 9 octobre 2018 portant révision des prix des produits pétroliers finis liquidessoumis à la structure de prix. Le ministre des hydrocarbures, le ministre d'Etat, ministre du commerce, des Approvisionnements et de la consommationet le ministre des finances et du budget,*Journal Officiel de la République du Congo du 25 octobre 2018*, https://www.sgg.cg/JO/2018/congo-jo-2018-43.pdf.

[3]Décret n°2005-699 du 30 décembre 2005 fixant la classification des produits pétroliers et la méthodologie de détermination des prix des produits pétroliers, *Journal Officiel de la République du Congo du 22 au 31 décembre 2005,*https://www.sgg.cg/JO/2005/congo-jo-2005-48.pdf.

la suppression des subventions. L'étude s'appuiera aussi sur l'examen des lois de finances pour ressortir les affectations faites desdites subventions pétrolières.

Les recommandations à préconiser pour atténuer l'élimination des subventions devront inclure les modalités de mise en œuvre de celles déjà contenues dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit et celles qui seront explorées.

C'est donc pour répondre de façon explicite à ces interrogations que le ministère de l'économie et des finances a décidé de réaliser cette étude, avec l'appui d'un cabinet, d'une ONG ou d'une ASBL.

II. Objectifs de l'étude et résultats escomptés

II.1 Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'évaluer l'impact de la réduction des subventions des produits pétroliers sur l'économieet d'identifier les mesures et les modalités de leur mise en œuvre pour atténuer les conséquences de l'élimination de ces subventions.

II.2 Objectifs spécifiques

D'une manière spécifique, l'étude vise à évaluer l'impact de la réduction des subventions des produits pétroliers sur :

- la structure et le niveau actuel des prix des produits pétroliers au Congo ;
- les entreprises publiques et privées directement impliquées dans la production, l'importation et la distribution des produits pétroliers ;
- les performances des entreprises en général ;
- les prix des autres biens et services et la consommation des ménages ;
- le bien-être des populationsles plus vulnérables ;
- le consentement à payer des ménages et des entreprises ;
- les dépenses de transferts et l'équilibre budgétaire ;
- la croissance du PIB.

En ce qui concerne les mesures d'atténuation de l'impact de l'élimination des subventions pétrolières, il s'agit de :

- la préservation du niveau de vie des populations les plus vulnérables ;
- la limitation des prix de transports ;
- la limitation de la vulnérabilité des petites et moyennes entreprises ainsi que du secteur informel.

II.3. Résultats attendus

Le rapport de l'étude attendu,qui est le résultat principal, devra contenir les éléments suivants :

- la structure actuelle des prix des produits pétroliers est analysée et son évolutionétayée;
- les subventions d'équilibre requises sont estimées pour chaque élément du prix ;
- les bénéficiaires des subventions sont identifiés pour chaque composante du prix;
- l'effet de l'élimination des subventions pétrolières sur les entreprises publiques et privées directement impliquées dans la production, sur l'importation et sur la distribution des produits pétroliers est analysé;
- l'impact de la modification ou de la suppression des subventions sur les performances des entreprises est mesuré ;
- l'impact de la modification des prix des produits pétroliers sur les prix des autres biens et services et sur le bien être des ménages est évalué ;
- les canaux et les mécanismes de transmission de ces impacts sont identifiés ;
- l'impact de la réduction des subventions sur les dépenses de transfert et l'équilibre budgétaire est évalué ;
- les mesures pour atténuer l'impact de l'élimination des subventions pétrolières sont identifiées et leurs conditions de mise en œuvre étayées ;

II.4. Les livrables

Le consultant (Cabinet ou ASBL) retenu produira trois rapports :

1. Le rapport de démarrage présentant la méthodologie de la mission ainsi que le planning des activités. Ce rapport sera soumis à la direction du projet dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date du début de la mission ;
2. Le rapport provisoire sera soumis à la direction du projet 25 jours après la présentation du rapport de démarrage. Il sera discuté en atelier avec toutes les parties prenantes pour sa validation ;
3. Le rapport définitif sera présenté dans un délai maximum de 10 jours après la validation du rapport provisoire, en prenant en compte les observations et recommandations formulées lors de cet atelier.

III. Méthodologie de l'étude

Pour évaluer l'impact de la mesure de réduction des subventions des produits pétroliers sur l'économie, une analyse à la fois documentaire et basée sur des entretiens sera conduite. Les entretiens seront conduits auprès des opérateurs pétroliers impliqués dans la distribution des produits pétroliers, des services des impôts et des douanes affectés à la taxation des produits pétroliers. Des informations sur la formation des prix des transports devront aussi être collectées.

L'estimation des subventions selon les scénarios élaborés sera ensuite faite. L'impact des variantes supposées de réduction des subventions sur l'équilibre budgétaire et la population sera évalué. L'analyse des lois de finances passées et celle de la structure de la consommation des ménages seront indispensables pour étayer les impacts des scénarios qui seront

envisagés.Selon l'ampleur des subventions, l'impact sur l'équilibre budgétaire des principaux scénarios sera évalué.

IV. Profil du consultant

Le Consultant est un Cabinet, une ONG ou une ASBL d'études sur les questions de développement et ayant une bonne connaissance des questions pétrolières. Il doit répondre aux exigences suivantes :

- Le coordonnateur de l'équipe doit avoir :
- une expérience d'au moins dix (10) ans dans les études d'impact socioéconomique ;
- une expérience avérée d'au moins 7 ans dans l'analyse des questions pétrolières ;
- une connaissance et une expérience d'au moins 5 ans dans l'analyse de la pauvreté ;
- une expérience d'au moins trois missions avec les partenaires au développement internationaux sur les questions d'équité ;
- une bonne connaissance de la situation socioéconomique au Congo.

Le consultant doit disposer d'un personnel clé de niveau universitaire (Bac+5) composé, entre autres, de :

- un (1) spécialiste des questions pétrolières, notamment de la formation des prix dans l'industrie et le commerce des produits pétroliers avec une expérience d'au moins 7 ans dans le domaine ;
- un (1) spécialiste en économie des transports d'au moins 7 ans d'expérience y compris dans la logistique de transports dans le pays et avoir une expérience d'au moins trois missions avec les partenaires au développement internationauxsur les questions des transports ;
- un (1) spécialiste des finances publiques ayant une bonne connaissance des questions des dépenses fiscales dans les pays de la CEMAC ;
- un (1) statisticien familier de l'analyse de la situation des ménages ayant une expérience de 7 ans dans le domaine et ayant participé à au moins une enquête sur le niveau de vie des ménages.

V. Durée de la mission

La durée de la mission est de quarante-cinq jours calendaires à dater de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.